

Pour diffusion immédiate

## L'importance de la prévention... pour éviter les noyades

---

JOLIETTE, LE 23 JUIN 2011 – Le début de l'été correspond à l'arrivée des journées plus chaudes et à l'attrait des plaisirs de l'eau, mais malheureusement aussi aux risques de noyade. C'est pourquoi la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière invite la population et les gestionnaires de parcs, de terrains de camping ou de plages à être prudents et vigilants en ce qui concerne les activités récréatives ou sportives liées à l'eau.

### Des décès évitables

En date du 17 juin 2011, selon les données préliminaires de la Société de sauvetage, on dénombre 18 noyades depuis le début de l'année au Québec comparativement à 41, à pareille date, en 2010. Dans la région de Lanaudière, un premier cas de noyade est survenu le 22 juin dernier dans une piscine résidentielle.

En 2010, selon la Société de sauvetage, au moins trois hommes se sont noyés dans la région de Lanaudière, dont deux adultes et une personne mineure. Deux décès sont survenus dans un lac et le troisième dans une rivière. Entre 2000 et 2008, quelque 23 résidents lanaudois sont morts noyés, mais notons qu'aucun décès n'a été enregistré en 2008. De plus, chaque année, environ trois autres résidents lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une activité aquatique ou nautique.

### Conseils de prévention pour éviter le pire

L'événement qui précède une noyade est souvent lié à un effet de surprise et à sa rapidité. Par exemple, plonger sans évaluer la profondeur et le fond de l'eau, faire une chute à l'eau ou être entraîné par le courant provoque, dans bien des cas, un sentiment de panique et laisse peu de temps pour réagir. La probabilité de survie est souvent peu élevée.

Malgré tout, il faut savoir que la plupart des noyades peuvent être prévenues. Le D<sup>r</sup> Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique et d'évaluation, recommande particulièrement trois mesures qui permettent d'éviter des drames reliés aux noyades :

- ♦ Aux propriétaires de piscines résidentielles, munissez votre piscine d'une clôture d'au moins 1,2 mètre (m) de haut et d'un système de fermeture et de verrouillage automatique des portes.
- ♦ Aux plaisanciers de lacs et rivières et sur le fleuve, portez un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou gilet de sauvetage dans une embarcation de 6 m et moins, même s'il fait chaud.
- ♦ À tous les adultes : ne consommez pas de boissons alcoolisées avant de pratiquer la baignade ou d'autres activités aquatiques ou nautiques.

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy  
Agente d'information  
Direction des communications et des relations publiques  
450 759-1157, poste 4437  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)

## **Informations complémentaires**

---

Voici quelques conseils pour vous assurer de profiter pleinement, et en toute sécurité, des plaisirs liés à la baignade et aux autres activités aquatiques ou nautiques.

### **Piscines résidentielles**

- ♦ Munir votre piscine résidentielle d'une clôture d'au moins 1,2 mètre (m) de haut et d'un système de fermeture et de verrouillage automatique des portes. Aucune autre ouverture ne doit donner accès à la piscine, pas même la porte-patio de la maison.
- ♦ Vérifier la hauteur du tremplin de votre piscine résidentielle. Pour un tremplin de 0,5 m de haut, il faut au moins 3 m d'eau de profondeur dans un rayon d'au moins 4,5 m entre l'extrémité du tremplin et le début de la pente vers la partie peu profonde de la piscine.
- ♦ Éviter les systèmes d'alarme qui détectent la chute d'une personne à l'eau. Ils ne remplacent pas la surveillance d'un adulte ni l'installation d'une clôture.

### **Embarcations**

- ♦ Porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) ou gilet de sauvetage dans une embarcation de 6 m et moins.
- ♦ Prendre le temps de s'attacher à une ligne de survie lors de manœuvres en bateau.

### **Baignade**

- ♦ Vérifier la profondeur, le type de fond de l'eau ou le courant d'eau avant de sauter ou plonger d'un quai, d'un rocher, d'un bord de l'eau ou d'une embarcation.
- ♦ Évaluer correctement les distances sur de grandes étendues d'eau (lacs, fleuve ou mer), car elles peuvent sembler plus courtes. Nager en groupe ou aviser un proche.
- ♦ Apprendre à nager et avoir des notions de base en réanimation cardiorespiratoire ou en secourisme.
- ♦ Surveiller continuellement les enfants de moins de 6 ans dans un bain et jusqu'à 10 ans lorsqu'ils sont dans une piscine ou tout autre plan d'eau.
- ♦ Éviter de sous-estimer les dangers liés à l'eau et de surestimer vos capacités.

- ♦ En tout temps, éviter de consommer des boissons alcoolisées avant de pratiquer la baignade ou d'autres activités aquatiques ou nautiques.

**Sites de référence :**

- ♦ Croix-Rouge canadienne : <http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=000361&tid=019>
- ♦ Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/saviez-vous/>
- ♦ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec – Direction de la promotion de la sécurité : <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirSport/SIE/index.asp?page=securite>
- ♦ Pêches et Océans Canada – Garde côtière canadienne : <http://www.ccg-gcc.qc.ca/>
- ♦ Société de sauvetage : <http://www.sauvetage.qc.ca/>
- ♦ Transports Canada : <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/menu.htm>